

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'application de RDA-FR dans le Sudoc (sans jamais oser le demander)

[document mis à jour le 12/06/2017]

Les normes de catalogage ont entamé leur transition vers un code intégré, nommé RDA-FR.

Le choix retenu par le programme [Transition Bibliographique](#), pour passer des normes AFNOR actuellement en vigueur à RDA-FR, est bien celui d'une transition progressive, échelonnée dans le temps :

- des éléments de norme sont publiés régulièrement ;
- un dispositif national de formation continue, assuré par le groupe Formation du programme Transition Bibliographique, est assuré continuellement ;
- les deux agences bibliographiques nationales, la BnF et l'ABES, appliquent ces éléments dans leur catalogue suivant leur propre calendrier et complètent le dispositif de formation national par des modalités d'accompagnement de leur propre réseau dans la période qui précède la date de mise en application.

Les premiers éléments de la norme RDA-FR ont été publiés en juin 2015. Leur application dans le Sudoc a débuté au 1^{er} janvier 2016 et se poursuit régulièrement, au vu des éléments publiés.

Face à cette annonce, de nombreuses questions peuvent subsister au sein des équipes de catalogueurs du Sudoc.

Essayons d'y répondre clairement.

1. Où puis-je consulter les premiers éléments de RDA-FR publiés ?

Les premiers éléments sont mis à disposition gratuitement sur le site BIVI (Bibliothèque Virtuelle) de l'AFNOR, plus précisément à cette adresse : <https://www.transition-bibliographique.fr/rda-fr/pdf-regles-rda-fr/>

De nouveaux éléments de norme RDA-FR y seront publiés chaque année désormais. Et chaque année, leur application dans les catalogues nationaux BnF et Sudoc entraînera un changement des pratiques. **Tous les personnels concernés (catalogueurs mais aussi leurs responsables) doivent prendre conscience du caractère progressif et continu de ce changement.**

2. Quelles parties de la norme AFNOR ces éléments affectent-ils ?

RDA-FR s'est attaché, dans une première mise à jour, à faire évoluer :

- l'indication générale du type de document (Unimarc 200\$b), rendue caduque et remplacée par les éléments « Type de contenu » et « Type de médiation » ;
- la mention de publication dans la zone de l'adresse.

De nouveaux éléments ont depuis lors été publiés, concernant :

- le type de support

- la zone de l'adresse bibliographique
- l'identification des œuvres et des expressions, et des recommandations générales sur l'enregistrement de leurs attributs
- des recommandations générales sur l'enregistrement des relations principales

3. Quels sont les impacts sur une notice bibliographique Sudoc ?

Pour les éléments « type de contenu » et « type de médiation », il n'y a rien de nouveau, puisqu'ils sont déjà appliqués dans le Sudoc depuis novembre 2014, avec l'apparition des zones Unimarc 181/182 (voir le [J.e-cours](#) à ce sujet).

Pour la mention de publication, la norme RDA-FR entraîne d'importants changements, d'une part dans le choix des sources d'information et les règles de transcription des informations, d'autre part dans les règles de datation d'une ressource (Unimarc 219 et 100).

4. Que dois-je faire quand je catalogue aujourd'hui ?

Tout catalogueur Sudoc devra appliquer les premiers éléments de RDA-FR dans le Sudoc selon les recommandations données par l'ABES :

- lorsqu'il créera une notice ex-nihilo ou par dérivation d'une base étrangère ;
- lorsqu'il souhaitera modifier une notice avant de se localiser.

Ces éléments concernent les zones :

- 181-181-183 : données sur les types de contenu, de médiation et de support remplaçant pour partie la zone 0 de l'ISBD et la complétant.
- 219 : nouvelle zone dédiée à l'adresse bibliographique, établissant désormais des distinctions formelles entre les différents rôles de la chaîne éditoriale (production, édition, diffusion/distribution, fabrication).

Des règles de catalogage ont été modifiées à cette occasion pour permettre l'exploitation de ces zones et leur mise en cohérence avec d'autres zones.

5. Comment puis-je me préparer à cette transition ?

Le groupe [Formation](#) du programme Transition Bibliographique a mis en place un dispositif national de formation continue. Ces formations sont programmées par les différents CFCB, de leur propre initiative ou à la demande des établissements Sudoc de la région. Elles sont assurées par un [formateur du groupe](#). Tous les stages sont basés sur un support commun, l'ensemble des catalogueurs des bibliothèques françaises bénéficiera donc du même niveau de connaissance de RDA-FR.

Les stages d'application des règles de catalogage RDA-FR publiées en 2015 et en 2016 sont fortement conseillés. Tous les catalogueurs ne pourront cependant pas les suivre. **L'ABES conseille aux établissements de mettre à profit les compétences des coordinateurs Sudoc et correspondants**

catalogage nommés. Il faut s'appuyer sur ces correspondants spécifiques, qui peuvent s'avérer être des relais efficaces pour retransmettre aux équipes de catalogage la formation reçue.

6. Quel accompagnement spécifique l'ABES va me proposer ?

Ce sont les CRFCB qui sont en charge officiellement de la formation continue des bibliothécaires. L'ABES ne proposera donc pas de formation à la norme RDA-FR. Par contre, dans sa mission d'accompagnement des réseaux, et d'assistance sur l'application WinIBW, elle se charge d'assurer :

- une information régulière sur la transition bibliographique et ses modalités d'applications dans le Sudoc, via ses listes de diffusion notamment ;
- l'élaboration de consignes claires ;
- la mise à jour du [Guide méthodologique](#) et des pages correspondant aux zones Unimarc impactées ;
- la [mise en ligne de documents de synthèse](#), rappelant les pratiques en cours et les nouvelles pratiques à appliquer ;
- plusieurs [J.e-cours](#) relatifs à la Transition bibliographique : « Application des éléments du code RDA-FR ».

7. Les formations des CRFCB seront-elles prolongées au-delà d'une année ?

Bien sûr, il y aura des stages organisés régulièrement par les CRFCB, au rythme de la publication dans RDA-FR de nouveaux éléments. Les supports de formations seront eux aussi régulièrement enrichis, et les stages proposés dès lors les intégreront.